

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20240208-1 Du 02 août 2024 SUBVENTIONS 2024 - 2</p>
---	---	---

Nombre de membres				Date de la convocation	26.07.2024
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	26.07.2024
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	10	Pouvoir	5		

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'août à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – FOLLEAT J – GALLON M – RIVAL N – DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T – JOURMARD-DESSALCES S – SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (10)

Absents : RIVAL N - CHATAING P - BONNEVAUX V – DAURELLE T – PAULET N (5)

Secrétaire : Josette FOLLÉAT

SUBVENTIONS 2024 – 2

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée deux demandes de subventions parvenues en mairie pour 2024.

Désignation	Subv 2023	Subv 2024
L'éveil ussonnais pour l'Iciotrail 2024	800 €	1 000 €
Les coccinelles – subv pour achat matériel	624 €	750 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** les attributions de subvention dans les termes présentés ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 05 août 2024.



Hervé BÉAL, Maire	Josette FOLLÉAT, secrétaire de séance
-------------------	---------------------------------------